



## ADHERENT ou REPRESENTANT LEGAL (si mineurs) (en majuscules)

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE MAIL .....

TELEPHONE ..... DATE DE NAISSANCE ...../...../.....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

CAF (si QF inférieur à 1700)

N° Allocataire .....

Quotient Familial .....

### SITUATION PROFESSIONNELLE

- Artisan, chef d'entreprise et profession libérale
- Cadre, professeur
- Employé, ouvrier
- Agriculteur
- Intermittent
- Etudiant
- Retraité
- Demandeur d'emploi

## AUTRE REPRESENTANT LEGAL (si mineurs) (en majuscules)

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE MAIL .....

TELEPHONE ..... DATE DE NAISSANCE ...../...../.....

## ADHESIONS ET INSCRIPTIONS

**ATTENTION: PARTIE GRISE RESERVEE A LA MJC**

Adhérer, ça sert à quoi ?

- A soutenir la MJC Croix Daurade
- A devenir acteur de la vie de l'association (droit de vote à l'AG, etc.)
- A porter les valeurs de l'éducation populaire

Adhésion individuelle - Adultes	..... X 20€	..... €
Adhésion individuelle - Mineurs	..... X 14€	..... €
Adhésion familiale	..... X 38€	..... €
<b>TOTAL ADHESIONS (1)</b>		..... €

Droit à l'image*	NOM et Prénom (détail des personnes inscrit.e.s)	Date de naissance	Age	ACTIVITES <i>Jour et horaire</i>	PRIX
<input type="checkbox"/> Oui					..... €
<input type="checkbox"/> Oui					..... €
<input type="checkbox"/> Oui					..... €
<input type="checkbox"/> Oui					..... €
<input type="checkbox"/> Oui					..... €
<b>TOTAL COTISATIONS (2)</b>					..... €

\* J'autorise la MJC à capter et utiliser mon image prise dans le cadre des activités pratiquées afin de valoriser ses activités et de produire des supports visuels.

## REGLEMENT

Type et montant de la réduction: .....

**TOTAL A REGLER (1+2)**

..... €

\*Chèques (3 max)

Carte Bancaire (noter la date)

Espèces (noter la date)

Chèques Vacances (ANCV)

.....	..... le ..... /.....	..... le ..... /.....	.....
.....	..... le ..... /.....	..... le ..... /.....	.....
.....	..... le ..... /.....	..... le ..... /.....	.....

## CONDITIONS GENERALES DES ATELIERS

(A retrouver sur notre site internet)



### SAISON ET ORGANISATION DES ATELIERS

- La saison 26-27 débute le **21 septembre 2026** et s'achève le **3 juillet 2027**. Chaque créneau d'atelier se compose de **30 séances réparties sur l'ensemble de la saison**. Aucune séance d'atelier n'est programmée à l'occasion des jours fériés ou des vacances scolaires, sauf cas exceptionnels (rattrapages, etc.).

### INSCRIPTION

- **L'inscription à une activité est annuelle et vous engage pour l'ensemble de la saison (septembre > juin).**
- Toute inscription nécessite obligatoirement: de remplir la **fiche d'inscription**, **d'approuver le présent règlement en signant au bas de la page et de régler le montant de l'adhésion ainsi que la cotisation** liée à l'activité au moment de l'inscription. A défaut, la MJC se réserve le droit de refuser l'adhérent au prochain cours, et ce jusqu'à régularisation de la situation. Aucun remboursement ne sera alors accordé.
- **Un certificat médical de non contre-indication** est impératif à la pratique des activités que le nécessitent (marquées d'un astérisque dans la plaquette).
- Règlement possible par CB, espèces, chèques et chèques vacances. Paiement en 3 fois par chèque, encaissés à partir du mois de novembre.

### RESPONSABILITÉS ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

- L'inscription n'est définitive qu'après acquittement de l'adhésion et de la cotisation. Pour les activités hebdomadaires, la cotisation est **forfaitaire** et couvre les frais de fonctionnement de l'atelier et de la MJC : assurance, activités, personnel, entretien des locaux, achat de matériel, frais de gestion (hors frais engagés pour les spectacles de fin d'année).
- **La MJC s'engage à assurer 30 séances sur la saison** et calcule les cotisations sur cette base (sauf activités spécifiques et inscriptions en cours d'année). En cas d'annulation de séance, l'équipe de la MJC fera tout son possible pour organiser un rattrapage, en concertation avec les intervenant.e.s concerné.e.s. Dans le cas où l'objectif des 30 séances ne pourrait pas être atteint, **la MJC s'engage à rembourser aux adhérent.e.s les séances manquantes.**
- **Accident:** Les parents autorisent la MJC à contacter le médecin traitant et/ou le SAMU pour une prise en charge immédiate.
- **Assiduité :** Toute absence à un atelier déstabilise le bon fonctionnement de ce dernier. Ainsi, une séance, que l'intervenant serait contraint d'annuler pour cause de sous-effectif, ne peut donner lieu à un remboursement.
- **Mineurs:** La MJC n'engage sa responsabilité vis-à-vis d'un adhérent mineur que sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il est inscrit. Les responsables légaux qui déposent l'enfant sur le lieu d'activité **doivent s'assurer de la présence effective de l'intervenant et venir le rechercher à l'horaire prévu. En cas d'incident survenant sur le trajet, en dehors des cours, ou en l'absence de l'intervenant, la MJC se dégage de toute responsabilité.**
- **Perte ou Vol :** La MJC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets personnels ou autres.
- La direction se réserve le **droit d'annuler un atelier dans un délai maximum de 3 semaines suivant le début de la saison, faute de participant.e.s**. Le cas échéant, le montant de la cotisation sera remboursé au prorata des cours non effectués. Le montant de l'adhésion restera acquis à la MJC. De même, la MJC peut être amenée à changer d'intervenant. Cela ne pourra pas donner lieu à un remboursement.

### ESSAI - ARRET D'UNE ACTIVITE - DEMANDES DE DÉDOMMAGEMENTS

- **Le montant de l'adhésion reste toujours acquis à la MJC**, sauf en cas de désistement sur la totalité de la saison.
- **Séance d'essai AVANT inscription:** Pour poursuivre l'activité, vous disposez de 7 jours pour valider et régler votre inscription suite à votre essai. Si vous ne souhaitez pas donner suite, le cours d'essai est gratuit et vous n'avez qu'à nous l'indiquer par mail.
- **Séance d'essai APRÈS inscription:** Si vous souhaitez vous **désister**, envoyez votre demande par mail avant la seconde séance programmée (la date faisant foi). Nous vous restituerons votre cotisation et votre adhésion. Passé ce délai, vous ne pourrez plus vous désister et serez engagé.e pour la saison.
- **Annulation du fait de l'adhérent:** Aucun dédommagement n'est prévu en cas d'arrêt partiel ou temporaire de l'activité. Seules les demandes présentant un «cas de force majeure» d'ordre médical ou professionnel seront étudiées (maladie, accident, perte d'emploi, mutation professionnelle). La demande devra être écrite (courrier/mail) et accompagnée d'un justificatif (certificat médical, courrier employeur, etc.). Si accordé, le dédommagement ne sera calculé qu'à partir de la date de réception de la demande complète. Tout trimestre entamé reste dû à la MJC quel que soit le motif de l'arrêt.
- **En cas de fermeture administrative (gouvernement, préfecture, Mairie)** la MJC s'engage à tout mettre en place afin de trouver des solutions de continuité de ses ateliers : déplacement géographique ou temporel, e.atelier. Si de telles solutions ne pouvaient être mises en place, la MJC se réserve le droit de proposer un dédommagement total, partiel ou aucun dédommagement.

**Protection des données (RGPD):** Retrouvez toutes les informations relatives à la protection de vos données sur notre site [www.mjccroixdaurade.fr](http://www.mjccroixdaurade.fr)

- Je souhaite recevoir les actualités de la MJC Croix-Daurade (newsletter, mails, SMS).
- Je m'engage à signaler à l'intervenant et à la MJC toute problématique de santé me concernant ou concernant mon enfant présentant un risque potentiel dans la pratique des activités que je poursuis à la MJC.
- J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement des ateliers. Je les ai comprises, en accepte les clauses et m'engage à les respecter.**

Date et signature, précédées de la mention « lu et approuvé »